



Fermeture au public de la Mairie

Afin d'éviter au maximum les contacts physiques et ainsi limiter la propagation du virus, la mairie d'Artiguelouve est fermée au public, et ce jusqu'à nouvel ordre. Les services municipaux continueront cependant de fonctionner, sur le principe d'un service minimum.

En raison de l'évolution sanitaire et afin de respecter les préconisations nationales quant à la limitation des contacts physiques, l'ensemble des services municipaux, notamment ceux considérés comme prioritaires continueront de fonctionner mais leurs locaux seront fermés au public.

- . Fermeture de la Mairie au public. L'accueil reste joignable de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h au 05 59 83 03 92. En dehors de ces horaires, contactez le numéro d'astreinte suivant : 07 87 92 31 41

LA MAIRIE ARTIGUELOUVE